

0851560J
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ALEXANDRE SOLJENITSYNE
2 IMPASSE GUTENBERG
85190 AIZENAY
Tel : 0228150648

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Décision budgétaire modificative soumise au vote

Numéro de séance : 7
Numéro d'enregistrement : 66
Année scolaire : 2023-2024
Nombre de membres du CA : 28
Quorum : 15
Nombre de présents : 21

Le conseil d'administration

Convoqué le : 20/06/2024

Réuni le : 25/06/2024

Sous la présidence de : Isabelle Tabart

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-12, R.421-20, R.421-60
- le code des juridictions financières, notamment les articles L.232-4, R.232-3
- le décret n°2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique

Exercice : 2024

Numéro de la DBM : DBM2400003

Budget d'origine :

Budget primitif :

Budget annexe :

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération : Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration

Le Conseil d'Administration adopte la DBM pour vote n°DBM2400003 soit un prélèvement sur le fonds de roulement à hauteur de 7 789,66 € réparti comme suit:

- 441,20 € (accessoires autolaveuse) sur le Service ALO, Domaine ENTRET, Activité 0MATDIV;
- 3 000,00 € pour l'achat de manuels scolaires sur le Service AP, Domaine ENSEIG, Activité 0MANUELS;
- 4 348,46 € pour l'achat d'une autolaveuse sur le Service OPC, Domaine INV, Activité 0AUTOLAV.

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	21
Pour :	21
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0